

Réponse à une consultation 12.09.2023

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028

economiesuisse s'oppose aux modifications proposées dans la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) qui concernent la culture du bâti. Il est incompréhensible que la volonté du Parlement soit ignorée. En effet, le Conseil des États a en effet rejeté, en mars 2022, la motion 22.3892 qui demandait d'inscrire la culture du bâti dans la loi. Cette question relève de la responsabilité des communes et des cantons. Dès lors, les autres éléments du projet relatifs à la culture du bâti sont également jugés de manière critique. economiesuisse attend maintenant de la Confédération qu'elle tienne sa promesse d'un échange sérieux avec le secteur privé. L'organisation souhaite en outre une approche davantage entrepreneuriale dans le domaine de la musique.